Compte-rendu du conseil d'école du 13 juin 2014 de l'école maternelle de Saône

Présents : les enseignantes : Mesdames Cuinet Christel, Directrice, Gonin Christelle, Nicolet Marie-José, Roy Liên et Tempesta Carole. Les parents d'élèves : Mesdames Adam Nadine, Barbier Nadège, Barbier Rachel, Chappaz Amélie et Monsieur Dominguez Raùl. La municipalité : Monsieur Delarue Yoran, Maire de la commune, Madame Courcier Valérie, Adjointe aux affaires scolaires et Monsieur Maréchal Cyril, conseiller.

La municipalité étant nouvellement élue, un tour de table est fait afin que chacun puisse se présenter.

1. **Rentrée 2014 : effectifs et organisation pédagogique**

A ce jour, 127 élèves sont inscrits pour la rentrée 2014 : 36 Petits, 47 Moyens et 44 Grands.

La répartition pédagogique est la suivante :

Classe 1 Mme Gonin 25 élèves (7 Moyens et 18 Grands)

Classe 2 Mme Tempesta 25 Moyens

Classe 3 Mme Nicolet 25 élèves (15 Moyens et 10 Petits)

Classe 4 Mme Plagne-Cuny 26 Petits

Classe 5 Mme Cuinet 26 Grands

2. **Rentrée scolaire : rappel des horaires (nouveaux rythmes)**

La rentrée scolaire est fixée au 02 septembre 2014. Une réunion est prévue pour les nouveaux parents le 01 septembre 2014.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
| Matin | 8H30-11H45 | 8H30-11H45 | 8H30-11H30 | 8H30-11H45 | 8H30-11H45 |
| Après-midi | 13H30-15H30 | 13H30-15H30 |  | 13H30-15H30 | 13H30-15H30 |

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) auront lieu le Mardi de 15H30 à 16H30 et commenceront le 09 septembre 2014; les élèves concernés (chaque enseignante prendra en charge un groupe de 4 ou 5 enfants) seront informés à la rentrée.

Madame Courcier, adjointe aux affaires scolaires, explique la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) . Après délibération du dernier conseil municipal, il a été décidé que la commune prendrait en charge les enfants inscrits aux TAP les lundis, mardis , jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30. Les intervenants lors de ces activités seront les employés communaux (Atsems) et les animateurs du périscolaire .

Les TAP auront lieu dans les locaux de la maternelle (cuisine, salle de motricité, bibliothèque et salle de sieste). Les salles de classe ne seront pas utilisées pour ces activités.

Un coût de 0,50€ par jour et par enfant devrait être proposé au vote du conseil municipal du 20 juin 2014. Cette somme pourrait être déduite pour les enfants inscrits au Périscolaire après 16h30.

Le contenu des activités a été défini par les intervenants et au vu des expériences faites cette année par les communes de Chalezeule et Serre-les -Sapins. L'heure serait partagée en deux temps : un temps de récréation et un temps d'activités autour d'un goûter pédagogique . Les TAP n'ont pas pour objectif des apprentissages scolaires mais doivent permettre aux enfants de se détendre après une journée de classe. La gestion du goûter sera prise en charge par les services du Périscolaire.

Pour participer aux TAP, les enfants devront obligatoirement être inscrits au Périscolaire . L'inscription se fera soit à l'Outo auprès de Madame Ledu soit sur le site internet de la Mairie .

Les enseignantes posent le problème de la présence des atsems le mercredi matin. Une atsem ne souhaitant pas travailler ce jour-là, il n'y aura que deux atsems pour l'ensemble des 5 classes ce qui pose à l'évidence un problème d'organisation du travail et même pose des problèmes de sécurité. Les représentants de la municipalité sont à la recherche d'une solution pour résoudre ce problème mais n'en ont pas trouvée pour le moment. Monsieur le Maire souligne que les enfants ne seront peut-être pas tous présents le mercredi matin et Madame l'adjointe aux affaires scolaires souligne qu'il n'y a pas de texte officiel donnant un nombre obligatoire d'atsems par classe . Les enseignantes rappellent que si l'école n'est pas obligatoire avant 6 ans, les enfants inscrits doivent être scolarisés régulièrement et que des rappels aux parents seront faits dans ce sens à la rentrée ; la matinée du mercredi sera un jour de classe comme un autre et la mise en place des apprentissages nécessite la présence de l'ensemble du personnel de l'école.

Les enseignantes trouvent paradoxale que le taux d'encadrement soit plus élevé pour la mise en place des TAP (récréation et goûter) que pour les temps d'apprentissage dans les classes.

Une représentante des parents d'élèves se dit surprise qu'il n'y ait pas obligation de service pour le personnel de l'école lors des temps de classe.

Les représentants de la municipalité assurent qu'ils prendront en compte tous ses éléments afin de trouver une solution qui puisse satisfaire tous les intervenants.

Madame Cuinet craint désormais que l'un des intérêts premiers de cette réforme, à savoir 3h le mercredi matin pour aborder sereinement les apprentissages fondamentaux, devienne caduque au bénéfice des TAP, temps qui ne devrait pas appauvrir la qualité de l'enseignement.

En effet, ce manque de personnel indispensable au bon déroulement des activités rendra l'objectif pédagogique impossible à atteindre.

3. **Sorties pédagogiques**

La classe 3 de Mme Nicolet est allée au Dinozoo. La journée s'est bien passée et a permis de mettre en place différentes activités autour du thème des dinosaures, thème toujours bien apprécié des enfants.

Les 4 autres classes se rendront le 3 juillet au Pavillon des Sciences à Montbéliard. Chaque classe participera à deux ateliers (un le matin et l'autre l'après-midi) . Le premier atelier intitulé L'île de la découverte propose des activités ludiques pour aborder les cinq sens ; le deuxième atelier permettra aux enfants de réaliser des expériences scientifiques avec l'aide d'un animateur sur les différents états de l'eau. Le pique-nique se fera dans le parc du Près-la-Rose ; En cas d'intempéries, une salle a été réservée et une visite du château de Montbéliard peut-être envisagée pour les plus grands.

Le coût du voyage est de 15€ : 12€ sont pris en charge par la coopérative scolaire et 3€ par les parents.

1. **Montant de la coopérative scolaire :**

Le montant sera inchangé pour l'année scolaire 2014/2015 : 10€.

5. **Investissements et travaux dans l'école**

La municipalité crédite le compte investissement de l'école d'un montant de 1000€ comme les années précédentes. Cette somme servira à renouveler les véhicules (tricycles, trottinettes, etc...), qui servent pour les récréations et les activités motrices.

Des travaux dans l'école sont prévus pendant les vacances d'été : peinture de la cuisine et des meubles ainsi que la remise en état du tableau, vérification des plaques du plafond de la classe 5 (infiltrations), étendoir à linge à installer derrière l'école pour les Atsems, réalisation de bancs identiques à ceux de la classe 4 pour la classe, 1bancs à prévoir dans la cour de l'école, protection en plexiglass à installer sur le panneau d'affichage de la cour

6. **Informations diverses**

Les représentants de l'ASPARELE tiennent à préciser qu'à ce jour , le manque de renouvellement des parents bénévoles ne permet plus à l'association de fonctionner comme les autres années. C'est pourquoi il n'y a pas de commandes groupées prévues pour les fournitures de la rentrée prochaine, aucun don ne sera fait pour le spectacle de Noël, les manifestations comme les lotos ou la fête des écoles 2015 ne sont pas envisageables actuellement.

Une subvention par enfant sera décidée d'ici la rentrée suivant les finances de l'association .

Le café de la rentrée est maintenu afin de permettre à l'association de se faire connaître notamment auprès des nouveaux parents de l'école maternelle.

Les parents d'élèves soulignent à nouveau les problèmes récurrents de sécurité et d'engorgement dus à la mauvaise utilisation du parking de l'école par un petit nombre de parents. Il semble nécessaire de rappeler que le parking de l'école doit servir uniquement à stationner le temps d'emmener les enfants jusque dans les classes le matin ou dans la cour l'après-midi. Le nombre de places étant limité, il ne peut en aucun cas servir pour un stationnement plus long.

Les parents d'élèves souhaitent avoir des explications sur la réalisation par les enfants d'un cadeau pour les parents en remplacement des traditionnels cadeaux de la fête des mères et de la fête des pères.

Les enseignantes rappellent que le sujet avait été abordé lors du troisième conseil d'école de l'année dernière sans que cela ne soulève de problème.

Cette décision avait été prise suite à l'observation qu'un nombre croissant d'enfants vivent des situations familiales difficiles (séparation, pas de relation avec l'un des parents, décès,.. ) et également que la réalisation de ces cadeaux demande souvent un temps considérable par rapport à son intérêt pédagogique.

Cependant, les enseignantes sont conscientes que cette décision a pu provoquer dans certaines familles une incompréhension liée également au fait que les enfants de l'école élémentaire avaient réalisé des productions pour ces fêtes. Une réflexion sera menée par l'équipe pédagogique pour éviter cet écueil l'année prochaine.

La secrétaire de séance La directrice